Version: N°1 (28/06/2016)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date: 28/06/2016 Page1/9

Révision: N°1(28/06/2016)

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur deproduit

Nom du produit : ADHERSOL 40 Code du produit : A216115

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: SARL ATLANTIC CHIMIE INDUSTRIE

Adresse : 12 Rue Ampère – ZAC de Gesvrine – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE Téléphone : 02.40.37.71.12 Fax : 02.40.37.74.73 – Mail : aci.nantes@orange.fr

France: BNPC +33 38 38 52 192

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: FRANCE: ORFILA - INRS - http://www.centres-antipoison.net.

#### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8). Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 2.2. Éléments d'étique tage

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS02

Mention d'avertissement :

**DANGER** 

Etiquetage additionnel:

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers : H222 Aérosol extrêmementinflammable.

H229

Récipientsouspression:peutéclatersousl'effetdelachaleur.Con

seilsdeprudence-Prévention:

P210

Teniràl'écartdelachaleur, dessurfaces chaudes, desétincelles, desflammes nue set de touteautres ource

d'inflammation. Ne pasfumer.

P211 Nepasvaporisersuruneflammenueousurtouteautresourced'ignition.

P251 Nepasperforer,nibrûler,mêmeaprès

usage.Conseilsdeprudence-Stockage:

P410+P412 Protégerdurayonnementsolaire.Nepas exposeràunetempératuresupérieureà50oC/122oF.

### 2.3. Autresdangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Version: N°1 (28/06/2016)

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS** 

## 3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 67-63-0	GHS02	[1]	50 <= x % < 100
EC: 200-661-7	Dgr		
REACH: 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2, H225		
PROPANE-2-OL			
INDEX: 603-019-00-8	GHS02, GHS04	[1]	50 <= x % < 100
CAS: 115-10-6	Dgr	[7]	
EC: 204-065-8	Flam. Gas 1, H220		
REACH: 01-2119472128-37			
OXYDE DE DIMETHYLE			
INDEX: 603-096-00-8	GHS07	[1]	0 <= x % < 0.01
CAS: 112-34-5	Wng		
EC: 203-961-6	Eye Irrit. 2, H319		
REACH: 01-2119475104-44			
(BUTOXYETHOXY)ETHANOL -2			

Date: 28/06/2016 Page2/9

Révision: N°1(28/06/2016)

### Informations sur les composants :

- [7] Gaz propulseur.
- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

### **RUBRIQUE 4: PREMIERSSECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

# En cas de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

### En cas d'ingestion :

Encas d'ingestion, si la quantit'e est peu importante, (pas plus d'une gorg'ee), rincerla bouche avec de l'eau et consulter un m'edecin. Garder au repos.

Ne pas fairevomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillanceet d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

#### 5.1. Moyensd'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillardd'eau
- eauavecadditifAFFF(AgentFormantFilmFlottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentesABC
- poudresBC
- dioxyde de carbone(CO2)

Version: N°1 (28/06/2016)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Unincendieproduirasouventuneépaissefuméenoire. L'expositionaux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Date: 28/06/2016 Page3/9

Révision: N°1(28/06/2016)

Nepasrespirerlesfumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone(CO)
- dioxyde de carbone(CO2)

### 5.3. Conseils auxpompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

# **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

## Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

## Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Date: 28/06/2016 Page4/9 Version: N°1 (28/06/2016) Révision: N°1(28/06/2016)

#### Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s)particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres decontrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

VME-mg/m3: VME-ppm: VLE-mg/m3: VLE-ppm: Notes:115-10-6 1920 1000 112-34-5 67.5 101.2 15 10

- ACGIHTLV(AmericanConferenceofGovernmentalIndustrialHygienists, ThresholdLimitValues, 2010): CAS

TWA: STEL: Ceiling: Définition: Critères : 400ppm 67-63-0 200ppm

- Allemagne-AGW(BAuA-TRGS900,21/06/2010):

CAS Dépassement VME: VME:

Remarques67-63-0 200ml/m3 500mg/m3 2(II) DFG,Y 115-10-6 1000ml/m3 1900mg/m3 8(II) DFG 112-34-5 100mg/m3 1(I) DFG,Y

- France(INRS-ED984:2012):

VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: CAS VME-ppm: Notes:

TMPN°:67-63-0-400 980

84

115-10-6 1000 1920

112-34-5 67.5 15 10 101.2

# Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

**Utilisationfinale: Travailleurs** Voied'exposition: Contact avec lapeau

Effets potentiels sur lasanté: Effets systémiques à longterme DNEL: 888mg/kgdepoidscorporel/jour

Voied'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur lasanté: Effets systémiques à longterme DNEL: 500mgdesubstance/m3

**Utilisationfinale:** Consommateurs

Voied'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur lasanté: Effets systémiques à longterme DNEL: 26mg/kgdepoidscorporel/jour

Voied'exposition: Contact avec lapeau

Effets potentiels sur lasanté: Effets systémiques à longterme DNEL: 319mg/kgdepoidscorporel/jour

Voied'exposition:

Effets potentiels sur lasanté: Effets locaux à longterme DNEL: 89mgdesubstance/m3

Version : N°1 (28/06/2016)

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Compartiment del'environnement: Sol PNEC: 28mg/kg

Compartiment del'environnement: Eaudouce PNEC: Eaudouce 140.9mg/l

Compartiment del'environnement: Eau demer PNEC: 140.9mg/l

Compartiment del'environnement: Eau à rejetintermittent

PNEC: 140.9mg/l

Compartiment del'environnement: Sédiment d'eaudouce

PNEC: 552mg/kg

Compartiment del'environnement: Sédimentmarin PNEC: Sédimentmarin 552mg/kg

Compartiment del'environnement: Usine detraitement des

eauxuséesPNEC: 2251mg/l

### 8.2. Contrôles del'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Date: 28/06/2016 Page5/9

Révision: N°1(28/06/2016)

### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

## - Protection desmains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

CaoutchoucNitrile(Copolymèrebutadiène-acrylonitrile(NBR))

# - Protection ducorps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

# RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Informationsgénérales

EtatPhysique: LiquideFluide.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: Nonconcerné.

Point/intervalled'ébullition: Nonprécisé.

Pression de vapeur(50°C): Nonconcerné.

Densité: <1
Hydrosolubilité: Insoluble.
Point/intervalle defusion: Nonprécisé.
Point/intervalled'auto-inflammation: Nonprécisé.

Version: N°1 (28/06/2016)

Point/intervalle dedécomposition: Nonprécisé. Chaleurchimiquedecombustion: >= 30kJ/g.

### 9.2. Autresinformations

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ETRÉACTIVITÉ**

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilitéchimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactionsdangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Date: 28/06/2016 Page6/9

Révision: N°1(28/06/2016)

#### 10.4. Conditions àéviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter:

- l'échauffement
- lachaleur

#### 10.5. Matièresincompatibles

#### 10.6. Produits de décompositiondangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone(CO)
- dioxyde de carbone(CO2)

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

### 11.1.1. Substances

## Toxicité aiguë:

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Par voieorale: DL50=5840mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voiecutanée: DL50

=13900mg/kgEspèc

e :Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation(Poussières/brouillard): CL50 > 25mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Essai de stimulation locale des ganglions Non sensibilisant.

lymphatiques:

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

# 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

# Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

Version: N°1 (28/06/2016)

Révision: N°1(28/06/2016)

Date: 28/06/2016 Page7/9

### **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

### 12.1.1. Substances

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

CL50=9640mg/I Toxicité pour lespoissons:

Espèce : Pimephales promelas Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour lescrustacés: CE50 =9714mg/IEspèce

: Daphniamagna Durée d'exposition : 24h

CEr50>100mg/l Toxicité pour les algues :

Espèce: Scenedesmus subspicatus

Durée d'exposition: 72 h

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

## 12.2. Persistance etdégradabilité

# 12.2.1. Substances

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Biodégradation: Rapidementdégradable.

## 12.3. Potentiel debioaccumulation

#### 12.3.1. Substances

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Coefficientdepartageoctanol/eau: log Koe <3.

BCF >=500. Facteur debioconcentration:

## 12.4. Mobilité dans lesol

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT etvPvB

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.6. Autres effetsnéfastes

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

## Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Date: 28/06/2016 Page8/9 Version: N°1 (28/06/2016) Révision: N°1(28/06/2016)

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2016).

### 14.1. NuméroONU

1950

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1950=AÉROSOLS inflammables

# 14.3. Classe(s) de danger pour letransport



14.4. Grouped emballage

# 14.5. Dangers pourl'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

2 5F - 2.1 - 1L 190 327 344 625 E0 2 D	ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
		2		-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	SeeSP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327	E0
						344 959	

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145	E0
								A167	
								A802	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	=	A145	E0
								A167	
								A802	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7. Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

# **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive75/734/CEEmodifiéeparladirective2013/10/UE
- Règlement(CE)n°1272/2008modifiéparlerèglement(UE)n°487/2013
- Règlement(CE)n°1272/2008modifiéparlerèglement(UE)n°758/2013
- Règlement(CE)n°1272/2008modifiéparlerèglement(UE)n°944/2013
- Règlement(CE)n°1272/2008modifiéparlerèglement(UE)n°605/2014
- Règlement(CE)n°1272/2008modifiéparlerèglement(UE)n°1297/2014

## - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

### - Dispositions particulières:

Aucune donnée n'est disponible.

Date: 28/06/2016 Page9/9 Version: N°1 (28/06/2016) Révision: N°1(28/06/2016)

#### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

**N°TMP** Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usageprofessionnel : 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs

mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers deglyc ol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone,diméthylsulfoxyde.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H220 Gaz extrêmementinflammable. H225 Liquideetvapeurstrèsinflammables. H319 Provoque une sévère irritation desyeux.

#### Abréviations :

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02: Flamme.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.